

# Focus sur les maladies contrôlées par Banner Maxx II

# Propriétés et mode d'action

## Dollar spot ou sclérotiniose estivale (*Sclerotinia homeocarpa*)



Période	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Sensibilité	PP	PA	A	FR	RGA	Gravité	F	M	E	TE		

Taches décolorées, nettement délimitées, de couleur verte à brune, d'un diamètre de 2 à 5 cm, atteignant parfois les 15 cm. En cas de forte attaque, ces ronds peuvent confluer. Les surfaces attaquées se distinguent nettement du gazon sain. Par humidité élevée, un mycélium en toile d'araignée apparaît sur le gazon. Les brins d'herbe se dessèchent par le milieu.

## Fusariose estivale (*Fusarium culmorum*, *Fusarium poae*)



Période	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Sensibilité	PP	PA	A	FR	RGA	Gravité	F	M	E	TE		

Taches irrégulières vert clair, plus tard jaune paille, parfois avec un centre vert (*ocelles*). Rarement, un mycélium rougeâtre peut apparaître. Le collet et les racines des graminées deviennent brun sombre et desséchées.

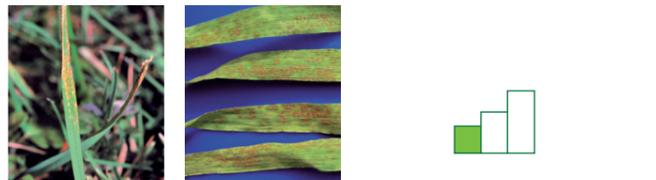
## Fil rouge (*Laetisaria fuciforme*, *Corticium fuciforme*)



Période	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Sensibilité	PP	PA	A	FR	RGA	Gravité	F	M	E	TE		

Taches irrégulières brun clair puis jaune paille. Un mycélium rose aux structures ramifiées apparaît sur les feuilles lorsque l'humidité est élevée. Les surfaces attaquées prennent un aspect rougeâtre. Le gazon ne périt pas.

## Rouilles (*Puccinia spp*)



Période	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Sensibilité	PP	PA	A	FR	RGA	Gravité	F	M	E	TE		

Suivant l'espèce de rouille, le gazon se colore en jaune et rouge ou en brun et noir, d'abord par foyers, ensuite sur toute la surface. Les feuilles et les tiges portent des pustules bien visibles, parfois pulvérulentes.

## Anthracosés (*Colletotrichum graminicole*, *Gloesporium sp.*, *Glomerella sp.*)



Période	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Sensibilité	PP	PA	A	FR	RGA	Gravité	F	M	E	TE		

Taches irrégulières de couleur jaune à rouge-brun, formant parfois des bandes. Le gazon se dégarnit. Les tiges attaquées portent des excroissances noires en forme d'épines. Souvent, des décolorations jaunes apparaissent sur les plus jeunes feuilles. La maladie peut provoquer la pourriture des racines, les graminées attaquées s'arrachent facilement.

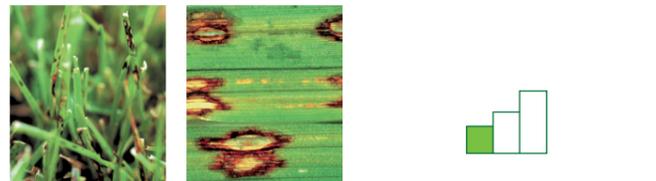
## Rhizoctone (*Rhizoctonia solani*, *Rhizoctonia cerealis*)



Période	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Sensibilité	PP	PA	A	FR	RGA	Gravité	F	M	E	TE		

Taches irrégulières brun clair à rougeâtres, d'un diamètre de 5 à 80 cm, parfois bordées d'un anneau gris bleu (« anneaux de fumée » / *Brown patch*). Des taches jaunâtres sous forme de bandes sur les feuilles peuvent se former.

## Taches foliaires (*Helminthosporium spp.*, *Curvularia spp.*, *Bipolaris spp.*, ...)



Période	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Sensibilité	PP	PA	A	FR	RGA	Gravité	F	M	E	TE		

Taches rougeâtres à brun foncé, souvent avec un centre plus clair. Les plantes attaquées forment des plages plus claires et peuvent périr entièrement. En cas de forte attaque, le gazon est fortement éclairci.

## Oïdium (*Erysiphe graminis*)

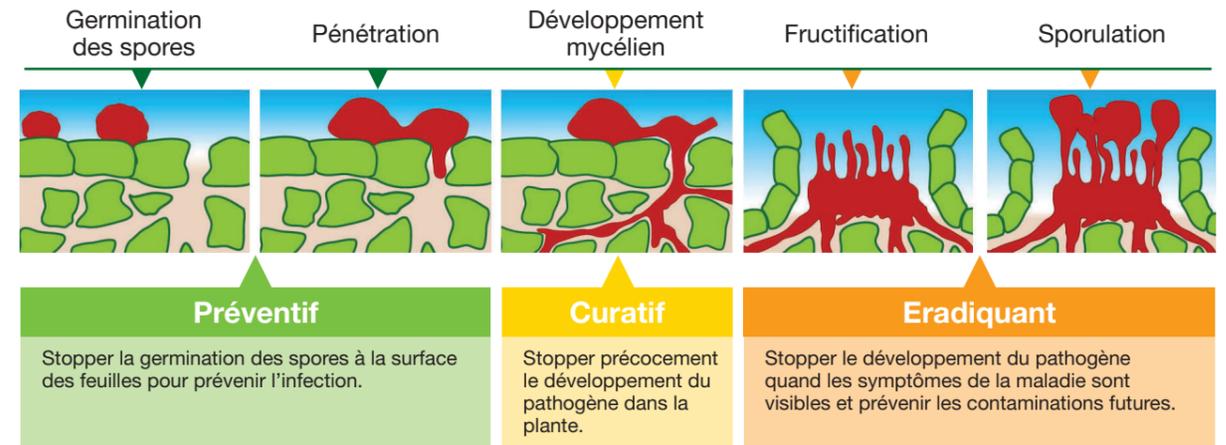


Période	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Sensibilité	PP	PA	A	FR	RGA	Gravité	F	M	E	TE		

Dépôt farineux blanchâtre envahissant le feuillage. Lorsque l'attaque est avancée, le gazon jaunit.

**BANNER MAXX II** est composé de propiconazole, matière active systémique qui pénètre rapidement dans les feuilles et circule ensuite dans la plante. Le produit est ainsi à l'abri du lessivage par la pluie ou l'eau d'irrigation, 2 heures après son application.

Sa durée d'action est de 3 à 4 semaines environ, selon la nature et la pression des maladies combattues. **BANNER MAXX II** possède une action préventive, curative et éradicante : il protège la plante contre les contaminations et détruit les maladies déjà installées sur et dans le végétal. **Toutefois, les meilleurs résultats seront obtenus avec des traitements préventifs avant que les premiers symptômes ne soient visibles.**



# Recommandations

Maladies	Dose	Préconisation BANNER MAXX II
<b>Dollar spot</b>	3 l/ha (dans 400 à 800 litres d'eau)	Utiliser en préventif ou à l'apparition des premiers symptômes, en programme et en alternance avec d'autres fongicides à mode d'action différent, (par exemple <b>MILFAL</b> ).
<b>Fusarioses</b>		Utiliser en préventif ou à l'apparition des premiers symptômes, en programme et en alternance avec d'autres fongicides à mode d'action différent, par exemple <b>HERITAGE</b> sur fusarioses estivales. Sur fusarioses hivernales, utiliser préférentiellement <b>GLAZENN</b> .
<b>Complexe à helminthosporiose</b>		Traiter à l'apparition des premiers symptômes.
<b>Anthracosés</b>		Le pic de risque se situant en juin, traiter en mai en préventif (si les conditions climatiques ou culturales sont propices au développement de ces maladies) ou à l'apparition des premiers symptômes.
<b>Fil rouge</b>		Traiter en préventif (si les conditions climatiques ou culturales sont propices au développement de ces maladies) ou à l'apparition des premiers symptômes. Si nécessaire, alterner les traitements avec <b>MILFAL</b> .
<b>Oïdium</b>		Traiter à l'apparition des premiers symptômes.
<b>Rhizoctones</b>		Utiliser en préventif, en association ou en alternance avec d'autres fongicides à mode d'action différent, par exemple <b>HERITAGE</b> ou <b>MILFAL</b> .
<b>Rouilles</b>		Traiter à l'apparition des premiers symptômes. Si nécessaire, alterner les traitements avec <b>MILFAL</b> .

**BANNER MAXX II** s'utilise de préférence durant les périodes de croissance active des plantes, soit d'avril à novembre. Le traitement sera renouvelé dès l'apparition de nouveaux symptômes ou avec un intervalle de 14 jours. Se limiter à 2 applications maximum par an.

Afin de réduire au maximum les risques d'apparition de résistance et de préserver tout le potentiel des produits, construire des programmes de protection en alternant des spécialités à base de substances actives de familles chimiques et/ou de modes d'action différents (par exemple : **HERITAGE**, **MILFAL**, **GLAZENN**).

Légende pour sensibilité : PP = pâturin des près, PA = pâturin annuel, A = agrostis, FR = fétuque rouge, RGA = ray-grass anglais

Légende pour niveau gravité / fréquence : F = faible, M = moyen, E = élevé, TE = très élevé

■ Infection peu probable

■ Risque d'infection présente / Sensible

■ Risque d'infection élevée / Très sensible

Présence sur le territoire français :

■ Peu      ■ Moyennement

■ Très

■ **BANNER MAXX II** fait preuve d'une excellente sélectivité, à la dose homologuée, sur les graminées entrant dans la composition des gazons.

- Modalités d'application : 2 applications maximum par an. Alternier avec des fongicides appartenant à d'autres familles chimiques.
- En cas de mélange, respecter la réglementation en vigueur selon l'arrêté du 7 avril 2010.
- Délai de rentrée dans la parcelle : 6 heures en plein champ.
- Formulation : concentré émulsionnable (EC)
- Conditionnement : 5 litres

Complément d'information : [www.syngenta-pro.fr](http://www.syngenta-pro.fr)  
 N° d'appel en cas d'urgence :  N° Vert 0 800 803 264  
 Fiche de données de sécurité : [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com)

## conseilspro

► N° Indigo 0 825 00 05 52  
 ► [www.syngenta-pro.fr](http://www.syngenta-pro.fr)

Syngenta France SAS - 12, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros.  
 RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832.  
 N° d'agrément MPO2249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

BANNER MAXX® II - AMM N° 2130054 - Composition : 162 g/l propiconazole \* - Attention - H302 - Nocif en cas d'ingestion. H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH-208 - Contient du propiconazole. Peut produire une réaction allergique P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection en nitrile et des vêtements de protection pendant toutes les phases d'utilisation du produit à l'aide d'un appareil à dos. P301+P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Ne pas dépasser la dose de 1000 g/ha en une ou deux applications à 500 g/ha à 14 jours d'intervalle. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.



MILFAL® - AMM N° 9300194 - Composition : 375 g/l chlorothalonil \* + 40 g/l cyproconazole \* - Xn Nocif N Dangereux pour l'environnement R20 - Nocif par inhalation., R37 - Irritant pour les voies respiratoires. R40 - Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes, R41 - Risque de lésions oculaires graves., R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau., R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. - S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. S2 Conserver hors de la portée des enfants. S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. S23 Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants (de préférence en nitrile) et un appareil de protection des yeux/du visage. S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. Sp1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres au minimum par rapport aux points d'eau (distance minimale obligatoire à respecter en attendant une notification officielle).



HERITAGE® - AMM N° 2030457 - Composition : 50 % azoxystrobine \* - Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu et le récipient comme un déchet dangereux Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.



GLAZENN® - AMM N° 2100114 - Composition : 37,5 % cyprodinil \* + 25 % fludioxonil \* - Attention - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient du cyprodinil. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection pendant toutes les phases d'utilisation de la préparation. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée Sp1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Spe3 Pour protéger les arthropodes non-cibles autres que les abeilles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.



® Marque enregistrée et \* substance active d'une société du groupe Syngenta.

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou [www.syngenta-pro.fr](http://www.syngenta-pro.fr)

 **BannerMaxx® II** 

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**



 **BannerMaxx® II**



**Fongicide polyvalent, véritable pilier pour les programmes de protection intégrée de tous les gazons de graminées : golfs (départs, fairways, roughs et greens), terrains de sport, gazons d'ornement ou de loisir.**



- Large spectre d'action sur les maladies estivales : Dollar spot, anthracnoses, fil rouge, rhizoctones, fusarioses, taches foliaires (*helminthosporiose*), rouilles, oïdium,
- Mode d'action préventif, curatif et éradiquant,
- Diffusion par systémie parfaitement adaptée pour protéger des graminées en forte croissance,
- A l'abri du lessivage par la pluie ou l'irrigation 1 à 2 heures après application,
- Durée d'action de 3 à 4 semaines,
- Une dose unique de 3 litres par hectare pour toutes les maladies,
- Formulation unique et spécifiquement conçu pour être plus rapidement absorbée par les feuilles, sûre, douce, et efficace pour les gazons,
- Conditionnement sécurisé en Spac.

 **GreenCast®**

Pour positionner et appliquer au mieux **BANNER MAXX II**, se référer à **Greencast**, consultable sur [syngenta-pro.fr](http://syngenta-pro.fr) : Outil de prévision du risque maladies à 7 jours.